

**Reconnaissance des proches aidants :
l'Appui pour les proches aidants salue l'adoption
du principe du projet de loi 56**

Montréal, le 7 octobre 2020 • Présenté en juin dernier, le projet de loi 56, qui vise à reconnaître et soutenir les proches aidants, a vu son principe adopté ce mardi 6 octobre par l'Assemblée nationale du Québec. L'Appui pour les proches aidants, qui a collaboré au projet, salue cette nouvelle.

Un projet de loi porteur d'avancées concrètes

Le projet de loi institue des avancées sérieuses et efficaces pour les proches aidants. Parmi celles-ci, la planification et la réalisation d'actions visant à faire connaître la contribution des personnes proches aidantes, à la faire reconnaître et à soutenir ces personnes dans leur rôle. « *Nous sommes très heureux de voir les parlementaires aller de l'avant avec l'adoption du projet de loi. Les proches aidants apportent une contribution essentielle à la société et notre engagement à mieux les soutenir collectivement est une nécessité* », note Guillaume Joseph, directeur général de l'Appui pour les proches aidants.

L'Appui partenaire du projet de loi

Ce projet de loi a été élaboré avec le concours de l'Appui, qui accompagne les proches aidants depuis 2009. L'organisme a ainsi contribué à **deux consultations** lors des travaux préalables à la politique nationale, puis a été **entendu en Commission parlementaire** - relations avec les citoyens, le 23 septembre. À cette occasion, l'Appui a notamment défendu l'importance de la collaboration entre les différentes parties prenantes de la proche aidance, et *a fortiori* de l'implication des acteurs aux côtés des proches aidants. « *Nous sommes fiers de contribuer aux travaux qui mèneront à l'adoption d'une loi visant la reconnaissance des proches aidants* », souligne Guillaume Joseph, avant de conclure : « *Nous envisageons avec enthousiasme les prochaines étapes et nous assurons au gouvernement notre pleine et entière collaboration.* »

À propos de l'Appui

Fondé en 2009, l'Appui pour les proches aidants est un organisme à but non lucratif financé par le Gouvernement du Québec et la Famille Lucie et André Chagnon. Le mandat principal de l'Appui pour les proches aidants consiste à soutenir le déploiement de services d'information, de formation, de soutien psychosocial et de répit, notamment par le service Info-aidant et le financement des organismes présents dans les milieux. L'Appui agit aussi à titre d'agent de mobilisation et de concertation des différents acteurs qui se consacrent au soutien des proches aidants et qui participent à améliorer leur qualité de vie.